

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°1011-02-26

**OBJET : Cotisation EPCI  
2026**

### MEMBRES

- EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 10  
POUVOIRS : 1

### VOTES

- VOIX : 11  
POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Henri LE CORF, Guénaël ROBIN, Claude VIET, Joseph LE BOUEDEC, Michel POURCHASSE, Pascal ROSELIER, Daniel AUDDO, Laurent GANIVET.

Etaient excusés : Michel JARNIGON

Autres personnes : Romain LEURETTE, Gildas RICHARD, Francis MORIN, Samuel SERVAL.

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON.

Date des convocations : 4 février 2026

Pour 2026, les cotisations des EPCI s'élèvent à :

- 58 640,21 € pour Centre Morbihan Communauté
- 102 329,61 € pour Pontivy Communauté

Soit 160 969,82 € au total

#### Cotisations EPCI 2025

	Nombre habitants DGF 2024	%	Cotisation
Pontivy Communauté	49 362	64%	102 329,61 €
CMC	28 287	36%	58 640,21 €
TOTAL	77 649	100%	160 969,82 €

**Montant à ventiler 160 969,82 €**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1008-02-2026 du 10 février 2026 relative au budget primitif 2026 ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

→ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- D'approuver les montants de cotisation des EPCI pour 2026
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Pontivy,  
Le 10 février 2026  
Le Président,  
Claude VIET

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE PONTIVY**